AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

224C1999
FR0010285965-FS0759

18 octobre 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

1000MERCIS

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 17 octobre 2024, le concert composé de Mme Yseulys Costes, de M. Thibaut Munier et de la société Positive Ympact[1] qu'ils contrôlent, a déclaré avoir franchi en hausse, le 15 octobre 2024, les seuils de 90% du capital et des droits de vote de la société 1000MERCIS et détenir 2 078 274 actions 1000MERCIS représentant autant de droits de vote, soit 92,52% du capital et 92,06% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Yseulys Costes	2	ns	4	ns
Thibaut Munier	1	ns	1	ns
Positive YmpacT SAS	2 078 271	92,52	2 078 271	92,06
Total concert	**2 078 274**	**92,52**	**2 078 277**	**92,06**

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition hors marché par la société Positive YmpacT de 379 763 actions 1000MERCIS auprès des fonds gérés ou conseillés par Moneta Asset Management conformément à un contrat de cession d'actions conclu le 15 octobre 2024[3].

À cette occasion, la société Positive YmpacT a franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

[1] Société par actions simplifiée (sise 28 rue de Châteaudun, 75009 Paris) contrôlée par les fondateurs de la société 1000MERCIS (Mme Yseulys Costes et M. Thibaut Munier).
[2] Sur la base d'un capital composé de 2 246 248 actions représentant 2 257 620 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment communiqué de la société Positive YmpacT du 16 octobre 2024.